

Au préalable, il est utile de préciser à quoi correspond dans les faits un ménage monoparental. Il ne s'agit pas nécessairement d'un parent avec de jeunes enfants. 25 % des enfants vivant dans un ménage monoparental ont entre 18 et 24 ans et 20,2 % ont plus de 25 ans (8,2 % ont 40 ans ou plus). Au 4e trimestre 2016, 17,4 % des enfants vivant dans un ménage monoparental ont un emploi ou touchent des allocations de chômage après un travail à temps plein. Les ménages monoparentaux peuvent donc aussi correspondre à un ménage dans lequel un parent vit dans le ménage de son enfant qui joue dans les faits le rôle de « chef de ménage ».

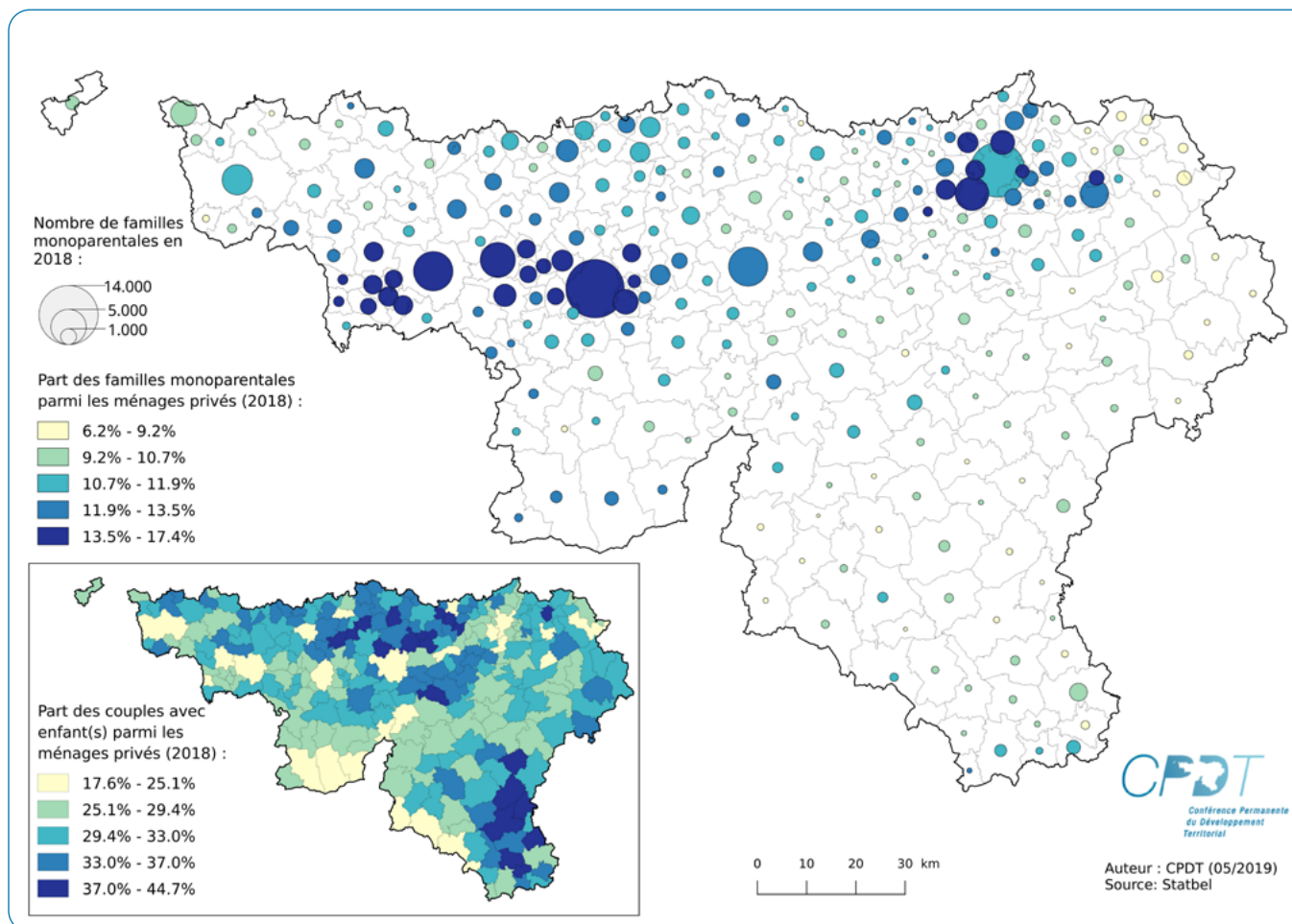
En outre, quand un couple se sépare, il n'en résulte qu'une seule famille monoparentale au registre national. Dans la pratique, lorsque la garde des enfants est partagée, il n'est pas rare que les deux parents constituent un ménage monoparental.

En ce qui concerne la géographie des ménages monoparentaux, on observe leur forte présence dans les communes urbaines, en particulier du sillon wallon, davantage que dans les espaces ruraux.

Plusieurs explications à ce phénomène peuvent être avancées : la dépendance plus grande par rapport aux services

Les familles monoparentales (2018), en Wallonie

Part des familles monoparentales parmi les ménages privés (2018)



Les familles monoparentales (2018), en Wallonie

(accessibilité aux écoles, aux services publics, aux commerces, à l'aide familiale...); des revenus plus faibles dans le cas où un seul adulte perçoit un revenu, ce qui induit la recherche de logements en location et de plus petite taille davantage présents dans les centres urbains; la nécessité de réduire ses frais de transport (coût de la possession d'un véhicule plus élevé car réparti sur moins d'adultes et compression des dépenses de transports publics) ou le maintien de valeurs plus traditionnelles en milieu rural.

A l'inverse, comme les couples avec enfant(s) sont plus souvent à la recherche de grands logements à acheter, on les retrouve moins dans les grandes villes et davantage dans les espaces périurbains et les zones frontalières à proximité du Luxembourg. Ces ménages sont naturellement moins présents dans les zones où la population est plus âgée comme dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et dans la vallée de la Semois.

Sur la pyramide des âges en annexe à cette fiche, on voit que, parmi les enfants vivant dans une famille monoparentale, la surreprésentation des hommes est importante à partir de l'âge de 20 ans. Ceci signifie que les hommes quittent plus tardivement le noyau familial. Par ailleurs, ils sont peut-être plus nombreux également à prendre en charge leurs parents lorsque ceux-ci sont âgés.

Niveau spatial :

Commune

Méthode de classification :

Les cercles sont de surface proportionnelle au nombre de familles monoparentales.

Pour les parts des familles monoparentales et des couples avec enfant(s) parmi les ménages privés, les limites de classe sont définies sur la base des ruptures naturelles (Jenks).

Données utilisées :

- Nombre de familles monoparentales par commune au 1/1/2018
- Nombre de couples mariés et non-mariés avec enfant(s) par commune au 1/1/2018
- Nombre de ménages privés par commune au 1/1/2018

Sources des données :

- Statbel (<https://statbel.fgov.be/>)
- Les caractéristiques des ménages monoparentaux (sexe et âge) sont issues du Dataware-house de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (<https://www.ksz-bcss.fgov.be/fr/dwh>), Statistiques online, chiffres globaux (4e trimestre 2016). La pyramide des âges est estimée pour certaines classes d'âge qui ont été regroupées.

Statistiques :

Part des familles monoparentales parmi les ménages privés en 2018 :

- Moyenne : 12,2 %
- Valeur minimum : 6,25 % (Amblève)
- Valeur maximum : 17,4% (Colfontaine)

Part des couples avec enfant(s) parmi les ménages privés en 2018 :

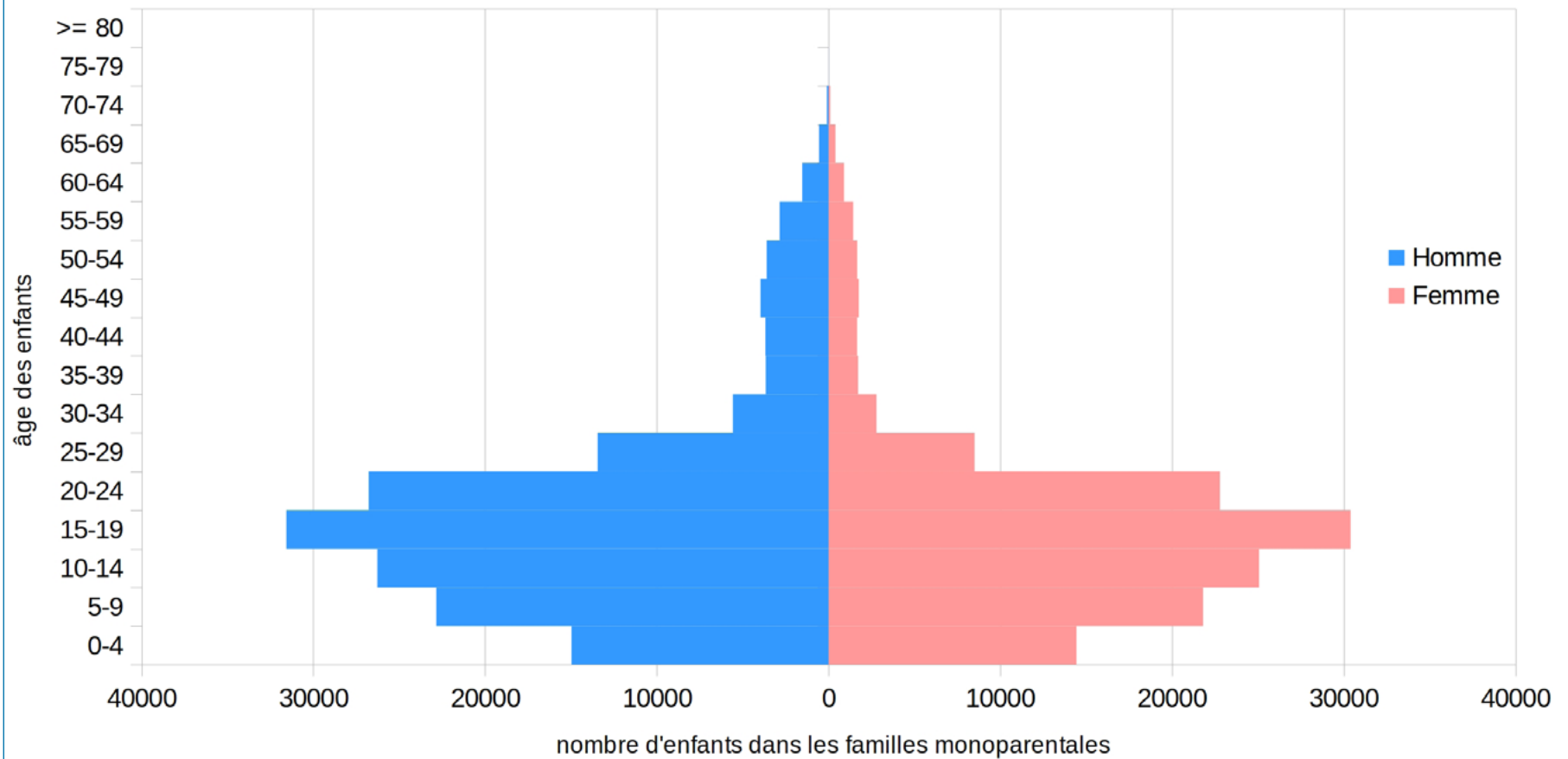
- Moyenne : 27,82 %
- Valeur minimum : 17,63 % (Liège)
- Valeur maximum : 44,71% (Attert)

Auteurs :

Xavier May

Contact : xavier.may@ulb.ac.be, +32 (0)2 650 68 09.

Pyramide des âges des enfants dans une famille monoparentale (Wallonie, 4e trimestre 2016)



Source : Datawarehouse BCSS